

**Question écrite N° 3591**

**Mais pourquoi les CFF louent nos gares à Coca-Cola ?**

**Baptiste Laville (Verts)**

**Réponse du Gouvernement**

---

La présente question écrite n'est pas conforme à la définition de la question écrite au sens de l'article 43 de la loi d'organisation du Parlement (RSJU 171.21) : elle ne concerne ni la politique, ni l'administration du Canton.

Le choix d'un locataire de surfaces commerciales, propriétés des CFF, n'est pas sous la surveillance des cantons mais de la Confédération.

De surcroît, il n'appartient pas au Gouvernement d'intervenir d'aucune manière dans des marchés publics lancés par une entreprise fédérale.

Dès lors, le Gouvernement renonce à répondre aux questions posées.

Delémont, le 27 février 2024



Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître